



**KPMG S.A.**  
**Centre**  
14 Avenue des Droits de l'Homme  
CS 43034  
45030 ORLEANS Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60  
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# *Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire

28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 ORLÉANS

*Ce rapport contient 18 pages*

Référence : BB-eb

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
**Centre**  
14 Avenue des Droits de l'Homme  
CS 43034  
45030 ORLEANS Cedex 1  
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60  
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire

Siège social : 28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 ORLÉANS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions à recevoir et à reverser aux Chambres départementales dans le cadre des activités normales et courantes exercées par la Chambre régionale consulaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 13 juin 2018

KPMG S.A.

Département de KPMG S.A.

Benoit Blais

  
Commissaire aux comptes

Groupe de comptes	Intitulé des comptes	Réalizations 2017			Réalizations 2016			Réalizations 2017		
		Budget Recrutif 2017	Fonctionnement CRMA	Conseil Formation	Consolidé net	Budget propre consolidé CRMA	Conseil Formation	Flux entrants Flux sortants		
	<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>									
706-708	Préstations de services	1 226 659 €	1 156 473,20 €	1 156 473,20 €	1 156 473,20 €	25 965,26 €	1 130 507,94 €			
741	Subventions d'exploitation - Etat	180 130 €	222 756,00 €	222 756,00 €	222 756,00 €	47 843,00 €	174 913,00 €			
744	Subventions d'exploitation - Collectivités	654 021 €	608 511,82 €	608 511,82 €	608 511,82 €	84 761,70 €	523 750,12 €			
748	Subventions d'exploitation - Autres	11 000 €	101 304,49 €	101 304,49 €	101 304,49 €	28 651,57 €	72 652,92 €			
757	Taxe pour frais de CMA calculée	7 180 000 €	7 403 086,00 €	7 403 086,00 €	7 403 086,00 €	1 396 084,00 €	5 912 306,00 €			
757	Écriture	-804 078 €	-494 678,00 €	-494 678,00 €	-494 678,00 €					
757	Contribution départementale	1 522 884 €	1 506 188,00 €	1 506 188,00 €	1 506 188,00 €					
757	Contribution départementale ME	130 769 €	151 482,29 €	151 482,29 €	151 482,29 €					
758	Produit gestion Collecte TA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
758	Autres produits	67 020 €	86 850,20 €	86 850,20 €	86 850,20 €					
777	Subventions Véhic au CR	30 000 €	68 583,27 €	68 583,27 €	68 583,27 €					
781	Reprise sur provisions	40 000,94 €	124 740,13 €	124 740,13 €	124 740,13 €					
791	Transfert de charges	0,00 €	872,96 €	872,96 €	872,96 €					
	<b>TOTAL des PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>10 848 861,28 €</b>	<b>9 376 511,75 €</b>	<b>10 935 972,36 €</b>	<b>10 935 972,36 €</b>					
	<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>									
600	Achats fournitures	20 100 €	14 972,78 €	14 965,42 €	14 965,42 €					
610	Services extérieurs	566 740 €	524 917,77 €	525 430,82 €	525 430,82 €					
620	Autres services extérieurs	386 273 €	403 895,74 €	486 866,93 €	486 866,93 €					
630	Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
641	Rémunération du personnel	1 836 441 €	1 739 495,14 €	1 722 256,27 €	1 722 256,27 €					
63-645	Charges sociales									
651	Redevances concas. Licences, logiciels	7 396,25 €	1 658,70 €	1 658,70 €	1 658,70 €					
653	Vacations élus	49 704,02 €	74 742,66 €	74 742,66 €	74 742,66 €					
654	Créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
655	URSSAF Elus	115 183 €	12 250,41 €	12 250,41 €	12 250,41 €					
65611	Reversement CF Gestion des entreprises	363 894,61 €	1 417 946,84 €	1 417 946,84 €	1 417 946,84 €					
65613	CF Formation des Elus	1 520 706 €	30 731,00 €	30 731,00 €	30 731,00 €					
65614	Formation SPI	7 900,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €					
657	Actifs de territorialisation	5 270,96 €	3 492,30 €	3 492,30 €	3 492,30 €					
65	Reversement au Trésor public	528 526,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
657	Elections	3 132,20 €	722 178,04 €	722 178,04 €	722 178,04 €					
657	Subventions autres	1 368 570,71 €	5 458 926,00 €	5 458 926,00 €	5 458 926,00 €					
65852	Participation res. Funct. CMAD	5 693 310,00 €	87 195,20 €	87 195,20 €	87 195,20 €					
658612	Péréquation	20 000,00 €	53 400,00 €	53 400,00 €	53 400,00 €					
6581	APCMA (CAP, Tax, Fds catastrophe, RM)	159 014,30 €	124 913,00 €	124 913,00 €	124 913,00 €					
6572	Reversements DEVECO	8 440,00 €	37 065,00 €	37 065,00 €	37 065,00 €					
6588	Autres participations	217 175,62 €	205 363,59 €	205 363,59 €	205 363,59 €					
680	Dotation aux amortissements-provisions	11 039 594,32 €	9 520 980,02 €	10 980 865,42 €	10 980 865,42 €					
	<b>TOTAL des CHARGES d'EXPLOITATION</b>	<b>11 039 594,32 €</b>	<b>11 558 115,07 €</b>	<b>11 558 115,07 €</b>	<b>11 558 115,07 €</b>					
	<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>	<b>-171 733,04 €</b>	<b>-144 468,28 €</b>	<b>-44 913,06 €</b>	<b>-44 913,06 €</b>					
	Produits financiers	8 059,38 €	3 710,36 €	3 710,36 €	3 710,36 €					
	Charges financières	944,11 €	-484,34 €	-484,34 €	-484,34 €					
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 115,26 €</b>	<b>3 226,02 €</b>	<b>3 226,02 €</b>	<b>3 226,02 €</b>					
	<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-164 617,78 €</b>	<b>-141 242,26 €</b>	<b>-41 687,04 €</b>	<b>-41 687,04 €</b>					
	Produits exceptionnels	394 334 €	423 844,27 €	423 844,27 €	423 844,27 €					
	Charges exceptionnelles	268 174,10 €	421 613,79 €	421 613,79 €	421 613,79 €					
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>126 159,90 €</b>	<b>2 225,48 €</b>	<b>2 225,48 €</b>	<b>2 225,48 €</b>					
	<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>11 143 945,39 €</b>	<b>9 804 096,36 €</b>	<b>11 368 326,98 €</b>	<b>11 368 326,98 €</b>					
	<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>11 269 812,54 €</b>	<b>9 943 063,16 €</b>	<b>11 022 965,55 €</b>	<b>11 022 965,55 €</b>					
	<b>Resultat</b>	<b>-146 247,15 €</b>	<b>-139 016,78 €</b>	<b>-39 461,56 €</b>	<b>-39 461,56 €</b>					

BILAN ACTIF	Exercice 2017		Exercice 2016
	Brut	Amortissement	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Droit au bail			
Autres	282 651,28 €	245 675,10 €	36 975,18 €
Avances et acomptes			109 837,97 €
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Agencements et aménagements de terrains			
Constructions			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique			
Autres	101 162,52 €	88 805,57 €	20 267,95 €
Immobilisations corporelles en cours			9 000,00 €
Avances et acomptes			
Dépréciation des immobilisations (amortissement pour ordre)			
<b>Sous total</b>	<b>383 813,80 €</b>	<b>334 481,67 €</b>	<b>139 105,92 €</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et autres formes de participation			667,72 €
Autres			
<b>TOTAL I</b>			<b>49 999,85 €</b>

BILAN ACTIF	Exercice 2017		Exercice 2016
	Brut	Amortissement	
<b>Stocks</b>			
<b>Créances</b>			
Avances sur acquisition immobilisation			
Clients et comptes rattachés	743 478,90 €		621 396,55 €
Personnel et comptes rattachés	0,25 €		301,83 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	614 244,90 €		725 648,97 €
Etat et autres collectivités publiques			13 757,40 €
Autres créances			
<b> Valeurs mobilières de placement</b>			
Disponibilités	5 000,00 €		34 935,40 €
Caisse			
Comptes courants CCRMA	253 310,42 €		881 660,92 €
Compte courant Conseil Formation	541 350,71 €		887 879,53 €
<b>REGULARISATIONS</b>			
Charges constatées d'avance	32 012,56 €		44 578,35 €
<b>TOTAL II</b>	<b>2 189 397,74 €</b>		<b>3 210 158,95 €</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations			
<b>TOTAL III</b>			
<b>TOTAL IV</b>			
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III+IV)</b>			<b>3 349 932,59 €</b>

BILAN PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Apports</b>			
Dotation initiale		300 000,00 €	300 000,00 €
Dons et legs en capital			
Affectation			
<b>Réserves</b>			
Autres réserves (réserves facultatives)		39 636,74 €	39 636,74 €
Dépréciation de l'actif (à déduire)			
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) CRMA		249 122,26 €	426 245,04 €
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) Conseil Formation		188 846,95 €	157 971,32 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte) CRMA		-139 016,78 €	-177 122,78 €
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte) Conseil Formation		99 555,22 €	30 875,63 €
Subventions d'investissement		212 463,11 €	212 463,11 €
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		-203 840,19 €	-135 256,83 €
<b>TOTAL I</b>		<b>746 767,40 €</b>	<b>854 812,23 €</b>

BILAN PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques		110 423,44 €	124 740,13 €
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			
<b>TOTAL II</b>		<b>110 423,44 €</b>	<b>124 740,13 €</b>
<b>DETTES</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts		20 288,48 €	60 517,36 €
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales			
Comptes courants créditeurs			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Fournisseurs		764 446,70 €	1 296 573,71 €
Fournisseurs d'immobilisations			
Personnels et comptes rattachés			2 947,29 €
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		303 383,57 €	318 651,12 €
Etat et autres collectivités publiques		19 251,00 €	19 251,00 €
Autres dettes du CF (Dossiers en attente de règlements)		252 948,54 €	168 384,47 €
Conseil de la formation - Excédent à reverser au Trésor Public			518 926,06 €
<b>REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		21 888,46 €	4 380,00 €
<b>TOTAL III</b>		<b>1 382 206,75 €</b>	<b>2 370 379,91 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>		<b>2 239 397,59 €</b>	<b>3 349 932,27 €</b>



***Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat***

---

*Région Centre-Val de Loire*

Annexe des comptes annuels de  
l'exercice clos le  
31 décembre 2017

## Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	
2.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
2.1.2	Créances	8
2.2	Passif	8
2.2.1	Variation des fonds propres CRMA	8
2.2.2	Provisions pour risques et charges	8
2.2.3	Dettes financières	9
2.2.4	Autres dettes	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
4	Autres informations	11
4.1	Engagements financiers	11
4.2	Effectif moyen	11
4.3	Engagements pris en matière de retraite	12



# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

- Pour respecter le référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers, les comptes 2017 sont consolidés avec ceux du Conseil de la Formation (CF).

Les comptes du CF sont validés par un comptable public qui assure également les règlements des formations aux demandeurs (artisans ou Chambre de Métiers).

Pour 2017, les contributions perçues s'élèvent à 1.657.670,29 €, les reversements aux entreprises ou CMAD à 1.456.170,14 €.

Les contributions ayant été suffisamment consommées, aucun reversement au Trésor public n'a été effectué au titre de 2017.

La CRMA engage des charges pour le fonctionnement du CF, notamment des frais de personnel, frais qui lui sont refacturés. En 2017, ces charges se sont élevées à 99.082,64 € ; elles sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Après prise en compte de tous ces frais de fonctionnement, l'année 2017 dégage un excédent de 99.555,22 €.

- La TFCMA est perçue par la CRMA. Le droit additionnel fait l'objet d'une convention signée avec la préfecture de Région. Il a été voté à hauteur de 85% pour 2017. Chaque CMAD ainsi que la CRMA a motivé ses demandes au titre du droit additionnel déplafonné (25%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée.

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 35.413 entreprises dites « classiques » (contre 34.097 en 2016).

Néanmoins, la Région Centre Val de Loire a subi un écrêtement, décision unilatérale de l'Etat, sur les reversements de TFCMA réduisant la ressource à 6.908.410 € (sur un calcul théorique de 7.403.088 €).

- Sur cette collecte écrêtée de 6.908.410 €, 5.512.328 € ont été reversés aux CMAD dont 53.400 € au titre de la péréquation (CMA18 et 36).
- Une dotation exceptionnelle de 26.700 € a également été attribuée à la CMA41 par souci de solidarité envers une CMA en difficulté.
- La CRMA a également reçu, en 2017, au titre de la Taxe pour frais des micro entreprises collectées par les URSSAF en 2016 une somme de 394.534 €, somme intégralement reversée aux CMAD au prorata du stock de micro entreprises au 01/01/2016. Ces mouvements sont comptabilisés en éléments exceptionnels.
- Les subventions perçues par la Chambre régionale et intégralement reversées aux chambres départementales ont été comptabilisées en comptes de produits et de charges. Ces conventions concernent essentiellement :

○ PCP (Pacte de continuité professionnelle)	332.800 €
○ Développeurs Apprentissage	161.800 €
○ Agence de l'Eau Loire-Bretagne	68.652 €
○ GPEC	40.000 €
○ Soirée de la Qualification	25.200 €
○ Journée Européenne des Métiers d'Art	4.000 €

- Personnel

- Départ à la retraite du Secrétaire général de la CMA Du Loiret qui assurait la mission à la CRMA le 30 juin 2017
- Le poste de Secrétaire général n'a pas été pourvu sur le second semestre 2017
- Recrutement d'un Chargé de mission Métiers d'Art au 1<sup>ER</sup> septembre 2017
- La CRMA compte 34 salariés au 31/12/2017 correspondant à un effectif « réel » de 12,7 Equivalents temps plein du fait des remises à disposition vers les CMAD
- Mises à disposition des CMAD vers la CRMA
  - CMA du Loiret : Secrétaire général (40-50%) sur le 1<sup>er</sup> semestre
  - CMA d'Eure-et Loir : Directeur économique (40% sur l'année)
  - CMA du Loiret : Directeur Formation (40% sur le 1<sup>er</sup> semestre)
  - CMA d'Indre-et-Loire : Secrétaire générale (20% sur le 2<sup>ème</sup> semestre)
  - CMA de Loir-et-Cher : Directrice Formation (50% sur le dernier trimestre)

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Provision pour Départ à la retraite

La CRMA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2016.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un minimum de dix années et un maximum de trente.

Montants inscrits en 2017 :

	Dotation 2017	Reprise 2017 (calcul au 31/12/2016)
CRMA	110.423,44 €	124.740,13 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévu de chaque bien :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels informatiques :	3 ans
Matériel de bureau :	3-5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

#### Immobilisations CRMA

	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Licences, Mutualisation	238.138	0	0	238.138
Site Internet	24.587	0	0	24.587
Réseau VPN	0	10.980	0	10.980
Sous-total	262.725	10.980	0	273.705
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agencements	6.362	0	0	6.362
Matériel de transport	1.200	0	0	1.200
Matériel de bureau	756	0	0	756
Matériel informatique	76.753	3.186	0	79.939
Visioconférence	3.789	0	0	3.789
Mobilier	8.209	0	0	8.209
Divers	907	0	0	907
Immobilisations en cours	9.000	1.980	10.980	0
Sous-total	106.976	5.166	10.980	101.162
Total	369.701	16.146	10.980	374.867



**Immobilisations Conseil de la Formation**

<u>Immobilisations Incorporelles</u> Logiciel	8.946	0	0	8.946
--	-------	---	---	-------

**Amortissements des immobilisations de la CRMA**

	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Licences, Mutualisation	152.887	64.756	0	217.644
Site Internet	0	19.086	0	19.086
Réseau VPN	0	0	0	0
Sous-total	152.887	83.843	0	236.730
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agencements	53	636	0	689
Matériel de transport	733	400	0	1.133
Matériel de bureau	357	252	0	609
Matériel informatique	64.813	8.656	0	73.469
Visioconférence	2.636	1.153	0	3.789
Mobilier	8.209	0	0	8.209
Divers	907	0	0	907
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Sous-total	77.708	11.097	0	88.805
Total	230.595	94.940	0	325.535

## Amortissements des Immobilisations du Conseil de la Formation

<u>Immobilisations Incorporelles</u> Logiciel	8.946	0	0	8.946
--	-------	---	---	-------

### 2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Variation des fonds propres CRCMA

Libellé	31/12/2016	Résultat de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Subventions de l'exercice 2017	Quote-part Subventions virées CR	31/12/2017
Dotation initiale	300.000					300.000
Autres réserves	39.637					39.637
Report à nouveau	584.216		-146.247			437.969
Résultat net de l'exercice	-146.247	-139.017 + 99.555	+146.247			- 39.462
Subvention d'invest. DA supp	212.463					212.463
Subvention d'invest. Etat	0			0		
Subv. invest. Région virée CR	-135.257				-68.583	-203.840
Subv. Invest. Etat virée CR	0					
<b>Capitaux propres</b>	<b>854.812</b>	<b>-39.462</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-68.583</b>	<b>746.767</b>

### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

### **2.2.3 Dettes financières**

Un emprunt destiné au financement de dépenses informatiques a été contracté auprès de la Banque populaire Val de France :

✓ Capital	120.000 €
✓ Date du contrat	Juin 2015
✓ Durée	3 ans
✓ Taux	1,15%

Le capital restant à rembourser au 31/12/2017 s'élève à 20.288 €.

### **2.2.4 Autres dettes**

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins d'un an.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

Détail des charges sur exercices antérieurs : **421.618,50 €**

- TACFE (Micro entreprises)	394.534,00 €
- Ecart AELB Subvention non provisionnée	18.115,00 €
- Ecart Subventions Actions (Région et FEDER)	6.425,54 €
- Régularisation Extourne Provision CP	1.554,00 €
- Régularisations factures années antérieures	939,78 €
- Factures 2016 RE9UES EN 2018	50,18 €

Détail des produits sur exercices antérieurs : **423.716,12 €**

- TACFE (Micro entreprises)	394.534,00 €
- Ecart AELB Subvention non provisionnée	18.231,00 €
- Ecart Subventions Actions (Région et FEDER)	7.674,51 €
- Ecart 1% Solidarité et Provisions CNPF 2016	2.064,66 €
- Produits non comptabilisés en 2016	1.211,95 €

#### Détail des provisions

Provision pour départ à la retraite

31/12/2016	Dotations aux Provisions	Reprise sur provisions	31/12/2017
124.740,13 €	110.423,44 €	124.740,13 €	110.423,44 €



## 4 Autres informations

### Engagements financiers

	N	N - 1
<b>Engagements donnés</b>		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	Néant	
Effets escomptés non échus		
Autres		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals		
Cautions		
Autres		

### Effectif (au 31 décembre 2017)

	Personnel salarié	Dont Personnel mis à disposition vers CMAD totalement ou partiellement
Cadres	18	13
Agents de maîtrise et Techniciens	15	9
Employés	1	1
Ouvriers	0	0
Total	34	23

L'effectif « réel » de la CRMA est de 12,7 équivalents temps plein à la date du 31 décembre 2017.

Les agents des CMAD mis à disposition de la CRMA représentent 1,08 ETP en 2017.

## Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	110.423,44 €	0	110.423,44 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.